

Miser sur le meilleur de chacun et chacune

*Recommandations pour un plan d'éducation de 10 ans
(Secteur anglophone)
Sommaire exécutif
Juin 2016*

New Brunswick
Nouveau Brunswick



Miser sur le meilleur de chacun et chacune

Recommandations pour un plan d'éducation de 10 ans

(Secteur anglophone)

Sommaire exécutif

Imprimé par :

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton, N.-B. E3B 5H1
Canada

Juin 2016

978-1-4605-1285-2 (édition imprimée)
978-1-4605-1286-9 (PDF: française)

10686

Table des matières

Sommaire exécutif.	1
Message de la coprésidente.	1
Recommandations.	3
Chapitre 2 : Systèmes axés sur la réussite	3
Chapitre 3 : Éducation à la petite enfance	7
Chapitre 4 : Répondre aux besoins des enfants et des adolescents	8
Chapitre 5 : Honorer les Premières Nations	10
Chapitre 6 : Apprentissage : mettre la priorité sur les connaissances à acquérir et les tâches à accomplir par les élèves	12
Chapitre 7 : Apprentissage : culture scolaire, leadership et enseignant	15

Sommaire exécutif

Message de la coprésidente

Le but d'un plan d'éducation provincial est de fixer des objectifs et des attentes pour l'éducation publique au Nouveau-Brunswick. Il définit des orientations générales pour les initiatives et les actions de ceux qui travaillent au sein du système d'éducation en vue d'assurer la réussite scolaire de nos enfants. Aux termes de la *Loi sur l'éducation*, la responsabilité d'élaborer un plan d'éducation provincial pour chaque secteur linguistique incombe au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE). Le ministère travaille traditionnellement avec les districts scolaires et avec les conseils d'éducation de district (CED) à l'élaboration d'un plan de trois à cinq ans. En revanche, dans ce cas, le gouvernement s'est engagé à élaborer un plan de dix ans en menant à bien un processus de mobilisation du public de grande envergure. C'est pour cela qu'on m'a demandé, en tant que coprésidente, de mettre en œuvre cette mobilisation à grande échelle et de faire appel aux principaux acteurs du secteur de l'éducation et aux partenaires du système d'éducation en adoptant une approche impartiale. Ce processus devait produire des recommandations qui serviraient de fondement à l'élaboration du prochain plan d'éducation.

Passion... C'est ce mot qui décrit le sentiment des Néo-Brunswickois vis-à-vis de l'éducation publique. Pendant la phase de consultation, ils ont laissé parler leur cœur et donné libre cours à leurs idées. Les familles, les enseignants, les dirigeants

des écoles et des districts, les élèves, les chefs de file communautaires, les dirigeants d'entreprise, les parents et les personnes intéressées ont rédigé des mémoires et des articles de journaux. Ils se sont aussi réunis en choisissant avec soin des faits pertinents et en formulant à bon escient des opinions éclairées sur les besoins pour l'avenir de l'éducation publique. Ils ont rempli 3 412 sondages en ligne, tandis qu'il y a eu présentation de 258 mémoires de la part d'écoles et de 70 mémoires individuels. Ils ont été nombreux à participer à nos 13 séances portes ouvertes provinciales et à plusieurs ateliers animés par les CED et par les comités parentaux d'appui à l'école (CPAE). De nombreux enseignants, directeurs d'école et beaucoup d'autres personnes m'ont rencontrée en tête à tête.

Merci de m'avoir donné l'occasion de participer à des discussions constructives et de m'informer auprès de Néo-Brunswickois créatifs, intelligents, progressistes, bienveillants et vaillants. Ce travail que j'ai réalisé pour votre compte a été pour moi un privilège et un honneur.

Du premier groupe de discussion à la dernière consultation, certains thèmes ont émergé. Certains d'entre eux ont déjà été abordés dans des rapports rédigés à la suite de consultations précédentes. De nombreuses conclusions sont conformes aux recommandations formulées aux gouvernements provinciaux lors des 25 dernières années. J'apprécie et je reconnais ces recommandations, ainsi

que l'importante recherche qui a été réalisée et les pratiques efficaces qui ont été observées dans les écoles. Tout au long du présent document, nous nous efforcerons d'harmoniser certains des anciens rapports avec les besoins actuels qui ont été cernés. Comprendre l'importance vitale de se concentrer afin d'orienter et d'harmoniser les systèmes, les stratégies, les soutiens et les ressources sur les besoins des enfants et des adolescents constitue une composante et un but importants de ces recommandations et des preuves à leur appui. Ce travail s'appuiera sur la responsabilisation de tous les adultes qui interviennent dans la vie des jeunes apprenants vis-à-vis des efforts qui seront nécessaires pendant les dix prochaines années.

Ces recommandations sont résumées et classées dans des domaines qui exigent une attention immédiate et à long terme.

- 1 **Systèmes** – Créer des processus et des pratiques essentiels et fondés sur des données probantes, une imputabilité et un suivi en s'appuyant sur une solide gouvernance et sur un leadership éclairé pour mener à bien les réformes nécessaires. Cela s'appliquera à des domaines comme les programmes des écoles secondaires, les attentes des finissants et l'attention portée à une culture générale centrée sur l'enfant et les apprentissages de haut niveau.
- 2 **Petite enfance** – Investir dans l'éducation à la petite enfance, ainsi que le soutien aux familles et aux enfants (dès la naissance). Cet investissement doit cadrer avec les recommandations de la Commission d'étude des services de garde, notamment grâce à des services coordonnés et efficaces qui éliminent le chevauchement des tâches et les formalités administratives, et qui

permettent de mieux comprendre la valeur de l'éducation.

- 3 **Répondre aux besoins des enfants et des adolescents** – Améliorer l'efficacité de notre action dans les domaines de la santé mentale, la pauvreté, la forme physique, la nutrition, les dépendances et l'assiduité à l'école. Cette amélioration sera rendue possible grâce à des services de soutien et des ressources adéquats pour les familles et les enfants, répartis équitablement entre toutes les collectivités dans une culture d'inclusion.
- 4 **Honorer les Premières Nations (peuples autochtones)** – S'assurer que les appels à l'action relatifs à l'éducation lancés dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada sont mis en œuvre au Nouveau-Brunswick et qu'une culture de compréhension et de respect réciproques pour les Premières Nations (Autochtones) fasse partie des priorités du prochain plan d'éducation.
- 5 **Prioriser ce que nous voulons que les enfants sachent et puissent faire** – Définir des attentes claires et rigoureuses pour la réussite des élèves qui cadrent avec les compétences mondiales (pensée critique, résolution de problèmes, apprentissage pratique, communication, citoyenneté, entrepreneuriat, application des connaissances, apprentissage fondé sur le questionnement et exploratoire) et s'assurer que les éducateurs sont hautement qualifiés pour offrir l'enseignement, réaliser les évaluations et les interventions nécessaires pour que le niveau de l'apprentissage soit concurrentiel à l'échelle mondiale pour tous les élèves.

- 6 **Apprentissage : culture scolaire, leadership et enseignants** – Exiger que toutes les écoles créent les conditions nécessaires à la réussite de haut niveau des élèves, fondée sur une orientation ciblée, des cultures collaboratives, de l'apprentissage approfondi et de l'imputabilité et, de plus, sur des éducateurs et des équipes de services de soutien compétents.

Le Nouveau-Brunswick s'est forgé une culture unique de partenariat avec les syndicats, les entreprises, les organismes communautaires, l'éducation postsecondaire et les bénévoles. Nous avons des organismes reconnus comme des chefs de file de leur domaine qui proposent des collaborations innovantes et productives sur le plan culturel (p. ex. Sistema, le Ballet-théâtre atlantique du Canada, Labos créatifs, Science Est, l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire, Amis de la littérature au primaire [AMP], Partners Assisting Local Schools [PALS], Éducation internationale Atlantique [EIA], Canadian Parents for French). J'ai été témoin d'initiatives d'écoles communautaires qui font appel à la souplesse et à la créativité pour résoudre les problèmes relatifs à la viabilité des écoles – en établissant des centres de santé, des garderies, des centres pour personnes âgées et d'autres ressources dans les écoles afin de partager les locaux. Des partenaires communautaires et commerciaux nous ont signalé qu'ils remettent en question la norme, organisent et dirigent des initiatives pour soutenir l'apprentissage. Malgré leur grande solidité, ces partenariats ne peuvent pas se substituer au gouvernement provincial dans sa responsabilité fondamentale d'assurer le financement fondé sur les besoins et la dotation adéquate en personnel pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents.

On m'a fait part d'attentes, de procédures et de décisions incohérentes, qui diffèrent suivant le ministère provincial, le district et l'école. La structure de gouvernance actuelle complique le rôle des directions générales qui officiellement rendent compte aux CED, mais qui reçoivent le financement, les ressources et les directives du gouvernement provincial. À chaque élection, les gouvernements provinciaux ont pris des décisions et changé de cap, ce qui s'est fait sentir sur l'apprentissage des élèves. J'ai appris que, selon les personnes au sein et à l'extérieur du système, le manque de continuité et de décisions fondées sur des données probantes de la province constitue un risque grave.

Nous vivons dans une province culturellement diversifiée, avec des racines dans de nombreux pays européens et autres, des populations autochtones en hausse et de riches patrimoines anglophone et francophone qui définissent tous le Nouveau-Brunswick. Les stratégies d'immigration qui attirent de nouveaux arrivants dans nos écoles font croître la diversité de nos cultures et de nos langues, de même que nos possibilités d'apprentissage. Nous devons nous comprendre les uns les autres, apprécier nos différences et

célébrer les possibilités que cette mosaïque de cultures nous offre à tous. Il est d'une importance capitale que notre province soit connue pour sa « bienveillance » et que notre système scolaire se forge la réputation d'un système qui veille à l'épanouissement des élèves et qui se soucie de leur bien-être. Nous devons nous montrer à la hauteur de cette réputation et fournir une orientation cohérente en offrant aux enfants et aux adolescents le soutien nécessaire.

Le présent rapport vise à établir une feuille de route réfléchie et durable pour les décideurs et à encourager tous les Néo-Brunswickois à concevoir que la responsabilité d'un plan d'éducation à long terme incombe à chacun. Ces recommandations représentent ma meilleure tentative de détermination des priorités et de l'orientation nécessaires à la création d'une culture d'apprentissage qui repose sur des pratiques efficaces fondées sur des données probantes, ainsi que sur la recherche actuelle. Un important volet sera celui de l'offre continue, par le gouvernement provincial, de possibilités de collaboration liées au plan d'éducation. Il existe une profonde volonté d'assumer collectivement la responsabilité du prochain plan d'éducation et d'être le témoin de sa mise au point, de son

évolution positive, de sa surveillance et de son adaptation pendant dix ans, sous l'influence des réussites, de l'expertise, de la recherche et des structures de collaboration. Les Néo-Brunswickois ne veulent pas d'un plan d'éducation placé sous la direction ou sous la responsabilité du Ministère. Ce plan doit faire partie d'un changement global de notre façon de faire les choses.

On m'a demandé à de nombreuses reprises si je pouvais garantir que ces recommandations mèneraient effectivement à un plan d'éducation qui pourrait survivre aux élections, aux programmes politiques et aux opinions et influences personnelles. Je sais qu'il n'existe aucune garantie. Cependant, à l'issue de toutes les conversations, des mémoires et de la recherche, je peux affirmer en toute confiance que, dans notre province, nous n'avons pas le choix. Cette initiative visait à favoriser la mobilisation sans réserve de tous les Néo-Brunswickois de manière impartiale et à mettre en application le plan qui en serait le fruit pendant les dix prochaines années, indépendamment du paysage politique. C'est ce que j'espère, et je crois que c'est possible.

Karen Power, coprésidente, secteur anglophone

Recommandations

Les recommandations suivantes sont présentées à la suite d'une consultation du public de grande envergure, de l'analyse de la recherche actuelle dans le domaine des systèmes d'éducation hautement performants et de l'analyse des points forts et des lacunes du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick. Bien que ces recommandations

soient présentées dans le présent résumé, pour les apprécier à leur juste valeur, elles doivent être examinées dans le contexte de la version intégrale du rapport, qui présente d'importants renseignements généraux contextuels et justifications.

Chapitre 2 : Systèmes axés sur la réussite

Maintenir et mettre en oeuvre un plan d'éducation centré sur l'élève et fondé sur des données probantes

Assurer la viabilité et la mise en oeuvre systématique d'un plan d'éducation de dix ans centré sur

l'élève, fondé sur des données probantes et dont les Néo-Brunswickois se sentent responsables par les moyens suivants :

- créer une structure de gouvernance qui comprend des représentants des intervenants, dont les fournisseurs de services de garde, les CED, les écoles, les fournisseurs de services, les établissements postsecondaires, les familles, les élèves et toutes les parties du gouvernement afin qu'ils offrent des conseils et leur expertise pour surveiller la mise en œuvre systématique du plan et l'imputabilité à cet égard;
- élaborer un modèle de financement et une structure de soutien des ressources humaines pour veiller à ce que les actions soient systématiquement mises en œuvre pour répondre aux besoins des apprenants;
- harmoniser toutes les décisions du gouvernement, notamment les contrats et l'obligation de rendre compte de ces décisions, avec les tâches décrites dans le présent plan;
- utiliser des stratégies de gestion fondées sur le rendement, appuyées par les leaders du changement pour la mise en œuvre du présent plan à long terme;
- maintenir l'accent sur les pratiques d'évaluation formative à l'échelle de la province, du district, de l'école et de la classe afin de surveiller fréquemment les progrès de l'élève et d'assurer la mise en place rapide d'interventions pour répondre aux besoins des apprenants. De telles mesures garantiront que le plan fonctionne;
- considérer, avec ouverture d'esprit, que les paramètres de la définition de « l'école » et de la « journée de classe » offrent des

possibilités d'explorer des méthodes originales et souples de soutien de l'apprentissage;

- augmenter la souplesse et l'autonomie au niveau de l'école et du district pour créer une imputabilité authentique afin de répondre aux besoins de l'apprenant conformément au plan d'éducation.

Définir les rôles et les responsabilités des éducateurs

Élaborer un système de soutien collaboratif solide pour tous les éducateurs, les dirigeants scolaires et les apprenants par les moyens suivants :

- définir ce qu'on attend sur le plan professionnel d'un éducateur et harmoniser cette description d'emploi avec les capacités et les compétences requises pour atteindre les buts établis dans un plan d'éducation de dix ans;
- fournir un soutien professionnel continu aux éducateurs et soutenir le perfectionnement de leurs compétences conformément à la description d'emploi;
- réviser la *Loi sur l'éducation* pour s'assurer que le texte cadre avec les fonctions, les responsabilités et les actions associées au plan;
- veiller à ce que les éducateurs soient hautement qualifiés en enseignement différentiel et en évaluation de la réaction à l'intervention, et instaurer les cultures d'apprentissage nécessaires pour répondre aux divers besoins des apprenants;
- veiller à ce que les dirigeants scolaires soient hautement qualifiés en pédagogie et qu'ils puissent fournir une rétroaction et un soutien aux éducateurs en leur proposant des pratiques efficaces d'enseignement et d'évaluation;

- permettre aux dirigeants scolaires et aux éducateurs d'approfondir leur compréhension de la valeur et du travail des équipes collaboratives;
- exiger de tous les éducateurs et dirigeants scolaires qu'ils travaillent de manière collaborative et qu'ils partagent la responsabilité de répondre aux besoins de leurs apprenants;
- créer des centres d'apprentissage dans chaque district ayant besoin de recherche active et de leadership provincial pour au moins une mesure de suivi du plan. Ce travail sera dirigé à l'échelle du district et réalisé à partir d'une coalition directrice composée des éducateurs de l'école, du district, de l'université et du ministère, ainsi que des partenaires communautaires;
- créer des systèmes de soutien par l'encadrement, le mentorat, les sites de démonstration, les salles de classe et les écoles modèles et des possibilités pour les éducateurs et les dirigeants d'apprendre les uns des autres dans des milieux d'apprentissage pratique locaux;
- travailler avec les établissements postsecondaires pour harmoniser les options de cours et les possibilités d'apprentissage professionnel avec les capacités et les compétences requises par les éducateurs et les dirigeants scolaires;
- établir une structure de gouvernance professionnelle autoréglementée, chargée de superviser la certification, la délivrance de permis, la discipline et l'apprentissage professionnel pour les éducateurs;
- mettre sur pied un réseau de dirigeants scolaires et une structure professionnelle pour fournir des possibilités de recherche active, de développement de compétences

en leadership, de mentorat et d'échange de pratiques efficaces entre les dirigeants scolaires.

Favoriser la collaboration entre le gouvernement provincial, les éducateurs, les districts et les CED

Définir clairement les rôles, les responsabilités, les attentes et la surveillance de la collaboration authentique entre le gouvernement provincial, les fournisseurs de services à la petite enfance, les districts anglophones et les CED, dans le but de soutenir les enfants et les adolescents, par les moyens suivants :

- redéfinir les rôles et les responsabilités et modifier la dotation en personnel au besoin en fonction des points ci-dessous :
 - répondre aux besoins de nos divers enfants et jeunes (y compris les apprenants de la petite enfance et les nouveaux arrivants) grâce à des structures de collaboration, à des services intégrés, à des plans d'apprentissage individuels bien planifiés et mis en œuvre, et à des interventions rapides et adaptées pour tous les apprenants;
 - veiller à ce que la pédagogie, l'évaluation et le programme d'études forment un tout qui définit clairement un enseignement efficace et motivant. Cela permettra aux apprenants de comprendre les objectifs d'apprentissage et que leur réussite de haut niveau est soutenue par des pratiques d'auto-évaluation et d'évaluation formative, la gestion pédagogique et le programme d'études;
 - encourager et nouer des partenariats qui soutiennent un plan d'éducation de

dix ans. Ces partenariats associent les partenaires interministériels et postsecondaires, et ceux des districts, des écoles, des services de garderie et les partenaires communautaires;

- veiller à ce que le soutien de la famille et de l'élève comporte la médiation et la résolution de conflits;
- rétablir la formation professionnelle pour les enseignants et les administrateurs scolaires à titre de priorité pour la viabilité à long terme, ce qui conduira à une structure autogérée de la croissance professionnelle et de la surveillance;
- veiller à ce que les décisions fondées sur des données probantes et les structures de gestion du rendement soutiennent le processus de changement;
- veiller à l'harmonisation des politiques des districts et des plans et des initiatives d'amélioration des districts et des écoles avec le plan d'éducation et le plan de surveillance provincial;
- permettre aux services d'éducation de collaborer plus étroitement avec les finances, les établissements et les technologies pour harmoniser les décisions afin de répondre aux besoins des élèves;
- élaborer un portefeuille de communication pour soutenir de manière proactive la création d'une culture d'apprentissage avec les familles, les éducateurs ainsi que les dirigeants d'écoles et de services de garde.

Améliorer le programme secondaire (première année et deuxième année)

Apporter des changements immédiats aux programmes et aux possibilités d'apprentissage

au secondaire pour nos élèves par les moyens suivants :

- collaborer étroitement avec les directeurs, les enseignants et les élèves du secondaire pour planifier les premières étapes de façon novatrice afin de créer des options d'étude souples et créatives. Cela devrait comprendre l'étude de la méthode d'apprentissage des élèves et de leur horaire d'apprentissage;
- décrire les attentes en matière d'enseignement nécessaires pour soutenir la maîtrise par les élèves des compétences du profil du diplômé du Nouveau-Brunswick et pour commencer immédiatement une stratégie d'apprentissage professionnel pour offrir ce type d'enseignement;
- élaborer des protocoles d'observation avec les directeurs d'école et les enseignants pour veiller à ce qu'une rétroaction de qualité soit fournie aux enseignants conformément aux attentes en matière d'enseignement;
- veiller à ce que tous les élèves se fixent des buts et évaluent régulièrement la progression de leur apprentissage dans le cadre de leur expérience à l'école;
- réexaminer les possibilités d'apprentissage en ligne et technologiques offertes aux élèves, en commençant par l'étude des données pour déterminer ce qui leur convient le mieux parmi un vaste éventail de possibilités d'enseignement souples;
- collaborer étroitement avec les établissements postsecondaires pour créer davantage de possibilités et rendre l'accès plus équitable afin que les élèves connaissent ce qu'il en est des études postsecondaires dans notre province et qu'ils les suivent;

- rechercher des possibilités d'accès équitable à des options souples et motivantes pour les élèves des petites écoles, des collectivités plus vulnérables et des écoles aux besoins élevés;
- veiller à ce que les programmes d'études et les milieux d'apprentissage offrent d'abondantes possibilités d'application des connaissances, d'apprentissage expérimental et de leçons authentiques et motivantes pour soutenir le développement d'aptitudes;
- inclure au programme la présentation des métiers spécialisés, les arts et d'autres cours facultatifs pour offrir des choix en fonction des objectifs et des intérêts personnels;
- veiller à ce que les conseillers en orientation disposent des connaissances, du temps, des ressources et des réseaux nécessaires pour améliorer l'orientation professionnelle, les renseignements sur les choix postsecondaires et le soutien complet requis par tous les élèves;
- collaborer avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi qu'avec les établissements postsecondaires, pour répondre aux besoins des élèves en leur offrant un accès aisé aux programmes appropriés;
- créer des centres d'apprentissage pour présenter des programmes novateurs et motivants qui pourront servir de modèles et de sites pilotes pour les autres écoles;
- offrir un soutien rapide et constant et un apprentissage professionnel afin que les enseignants puissent travailler en équipes pour répondre aux besoins des élèves;
- fournir aux élèves ayant des troubles d'apprentissage ou des déficiences physiques davantage de possibilités de bénéficier

d'options souples, de possibilités d'apprentissage et de tâches d'apprentissage pratiques.

Renforcer le programme de l'école primaire

Veiller à ce que nos salles de classe au primaire (de la maternelle à la 2^e année) soient structurées de manière à fournir un maximum d'occasions pour que chaque apprenant réussisse (particulièrement dans le cas de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture) et que nos classes du 2^e cycle du primaire continuent de renforcer ce travail par les moyens suivants :

- accorder un nombre d'heures d'enseignement aux apprenants de la maternelle à la 2^e année comparable à celui des autres provinces du Canada;
- envisager un programme d'études plus axé sur le jeu à la maternelle;
- soutenir les éducateurs de la maternelle à la 2^e année pour approfondir leur connaissance de l'acquisition des capacités et des concepts de base en littératie et en mathématiques. Une période prolongée pourrait être nécessaire pour donner des leçons motivantes comportant de la réflexion approfondie et de la résolution de problèmes, des évaluations formatives continues et des étapes progressives vers l'autorégulation et l'apprentissage individualisé;
- réexaminer le soutien à l'alphabétisation de la petite enfance qui était en place de 2004 à 2010 pour évaluer l'affectation des ressources humaines et les autres mesures de soutien dont disposaient les enseignants et les élèves qui ont fait une réussite de sa mise en œuvre;

- veiller à ce que les enseignants possèdent les compétences requises pour offrir de l'enseignement de qualité en mathématiques;
- veiller à ce que la planification et les partenariats soient en place pour que les transitions vers l'école et en son sein soient accompagnées de mesures de soutien;
- veiller à ce que les classes de la maternelle à la 2^e année soient bien soutenues par des adultes pouvant reconnaître les points forts et fournir immédiatement les interventions et les mesures correctives au besoin;
- fournir aux enseignants de la maternelle à la 2^e année et du 2^e cycle du primaire suffisamment de soutien et de ressources pour garantir de solides pratiques d'enseignement des capacités de lecture et d'écriture de base;
- établir des partenariats pour fournir le soutien nécessaire en matière de santé, y compris l'accès facile aux orthophonistes, aux conseillers en orientation et aux travailleurs en santé mentale, ainsi qu'aux programmes bénévoles et aux autres initiatives communautaires offertes à l'appui de l'apprentissage;
- établir des partenariats avec le ministère du Développement social et les collectivités pour communiquer les besoins physiques et émotionnels des élèves comme la synergie, la nutrition, et l'exercice et le sommeil suffisants.

Mettre l'accent sur l'école intermédiaire

Mettre fortement l'accent sur l'école intermédiaire afin d'assurer l'acquisition par les adolescents des aptitudes et des compétences du profil du diplômé par les moyens suivants :

- réexaminer la philosophie de l'école intermédiaire afin que les élèves participent à des leçons collaboratives, pratiques, novatrices et motivantes, ainsi qu'à de l'enseignement axé sur l'entrepreneuriat et l'apprentissage expérimental;
- présenter aux élèves diverses possibilités d'études collégiales et d'orientation professionnelle;
- appuyer les éducateurs au fur et à mesure qu'ils tissent des relations solides avec leurs élèves;
- fournir aux écoles intermédiaires des ressources adéquates, du temps de travail en collaboration et du perfectionnement professionnel pour soutenir leurs équipes et pour approfondir leur compréhension des besoins de ce groupe d'âge.

Chapitre 3 : Éducation à la petite enfance

Intégrer les recommandations du présent rapport à celles de la Commission d'étude des services de garde

Un plan d'éducation de dix ans doit combiner les commentaires, réflexions et recommandations du présent plan à ceux dans le rapport plus détaillé et approfondi de la Commission d'étude des services de garde par les moyens suivants :

- veiller à ce que les recommandations de la Commission d'étude et celles du présent rapport reçoivent immédiatement l'attention requise afin de créer, pour la petite enfance, la culture d'apprentissage nécessaire au Nouveau-Brunswick;

- offrir aux intervenants de la petite enfance des possibilités de participer directement à la création du plan d'éducation.

Favoriser la collaboration soutenue entre les gouvernements fédéral et provincial

Un plan d'éducation de dix ans doit comporter une collaboration immédiate avec le gouvernement fédéral (qui a donné des signes d'engagement à développer le secteur de la petite enfance) par les moyens suivants :

- proposer que les projets pilotes soient réalisés au Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue, améliorer l'accessibilité, la formation et la qualité du programme;
- accéder à toutes les ressources fédérales disponibles pour soutenir les enfants et leur famille au Nouveau-Brunswick.

Favoriser la collaboration entre les établissements publics et privés, les familles et la collectivité

Un plan d'éducation de dix ans doit établir des processus de collaboration soutenue et des partenariats entre les établissements publics et privés, les familles et les collectivités par les moyens suivants :

- développer l'interdépendance et la complémentarité des services à la petite enfance, mettre en place un seul point d'accès à ces services en milieu urbain et rural et coordonner un système de dépistage précoce;
- partager l'information et créer un identifiant unique pour chaque enfant, qui sera utilisé pour tous les services reçus;
- offrir des transitions en douceur grâce à la continuité dans la prestation de services de

- qualité à tous les stades de l'éducation des enfants, de la naissance à l'âge de huit ans;
- créer une structure intégrée et continue au sein du gouvernement provincial, des districts et des collectivités en conférant aux districts la principale responsabilité de la prestation des services à la petite enfance;
- veiller à ce que la dotation en personnel des districts et le soutien qu'ils reçoivent soient adéquats afin qu'ils puissent offrir les services requis;
- créer des stratégies de communication permettant aux familles de comprendre les services à leur disposition.

Répondre aux divers besoins en services de garde

Un plan d'éducation de dix ans doit répondre aux divers besoins des différents types de services de garderie en étant soutenu par les moyens suivants :

- travailler avec les familles pour comprendre l'éventail des besoins en services de garde, élaborer des modèles novateurs et quantifier le rendement des investissements dans les services de garde et dans les autres services à la petite enfance afin de mieux communiquer la valeur immédiate et à long terme pour tous;
- créer une accessibilité simple à des services de garde souples et de qualité pour les familles dans toutes les collectivités;
- créer le financement et les ressources qui offrent une intervention fondée sur les besoins des collectivités vulnérables et des familles qui ont le plus besoin de soutien;
- acquérir une profonde connaissance, dans les districts et les collectivités, de la nécessité de collaborer et d'intégrer tous les services

pour satisfaire les besoins des enfants les plus vulnérables et de leur famille.

Soutenir les parents en tant que premiers éducateurs de l'enfant

Un plan d'éducation de dix ans doit soutenir les parents des enfants, de la naissance de ces derniers à l'âge de huit ans, en tant que premiers éducateurs de l'enfant, pour s'assurer qu'ils reçoivent le soutien, les conseils, et les ressources et l'information de qualité sur leurs droits afin de leur permettre de :

- choisir les services de garde, les services et l'éducation, dès la période périnatale, qui conviennent le mieux à leur situation;
- participer pleinement à l'éducation de leur enfant;
- contribuer au développement général de leur enfant;
- jouer pleinement leur rôle dans la promotion et le rayonnement de leur culture.

Soutenir les parents et les familles

Un plan d'éducation de dix ans doit soutenir le fonctionnement efficace des structures pour :

- communiquer aux parents au sujet de la valeur de l'apprentissage, de la préparation à l'école et de l'importance de l'état de santé général et du bien-être pour l'apprentissage;
- améliorer la sensibilisation des familles à leurs responsabilités en tant que premiers éducateurs de leurs enfants;
- fournir les ressources et l'information et inciter les parents à inscrire leur enfant à la naissance dans le district de leur choix, en augmentant ainsi l'accès aux services du début à la fin du continuum de l'éducation;

- surveiller l'utilisation des structures de soutien et des ressources et communiquer avec les parents qui n'accèdent pas au soutien afin de déterminer les prochaines étapes.

Améliorer l'éducation à la petite enfance et l'intervention précoce

Un plan d'éducation de dix ans doit promouvoir la valeur et l'efficacité des professions de l'éducation à la petite enfance et de l'intervention précoce par les moyens suivants :

- soutenir le recrutement et le maintien à l'effectif de professionnels capables de travailler en anglais et en français (selon le secteur) avec des enfants, de leur naissance à l'âge de huit ans;
- collaborer étroitement avec les établissements postsecondaires pour assurer l'accès des professionnels de l'éducation à la petite enfance et de l'intervention à un perfectionnement professionnel s'appuyant sur les pratiques actuelles et fondées sur des données probantes et voir à la prestation en temps opportun des possibilités de perfectionnement.

Chapitre 4 : Répondre aux besoins des enfants et des adolescents

Renforcer la protection de la santé mentale et physique (première année et deuxième année)

Éliminer immédiatement les obstacles et combler les lacunes provinciales des soutiens en santé mentale dans les milieux d'apprentissage précoce, dans les écoles et les collectivités, et offrir des stratégies de prévention à long terme par les moyens suivants :

- améliorer l'expertise et augmenter le personnel nécessaires de toute urgence pour fournir aux enfants et aux adolescents les soutiens en santé mentale dont ils ont besoin, y compris des services de psychologie, d'orthophonie, de santé mentale et de traitement des dépendances en milieu scolaire;
- mettre en œuvre le modèle de prestation de services intégrés à l'échelle provinciale en surveillant son efficacité;
- assurer le dépistage précoce des difficultés en santé mentale et physique chez tous les apprenants et s'assurer qu'ils reçoivent des interventions immédiates et opportunes pour répondre à leurs besoins;
- s'assurer que tous les services provinciaux sont coordonnés et dotés adéquatement de personnel pour répondre aux besoins des enfants, des adolescents et de leurs familles. Cela comprend l'élimination du chevauchement des services et le transfert des services nécessaires dans les collectivités et les écoles vulnérables;
- développer l'expertise afin de former les éducateurs au sujet de la façon d'enseigner de façon explicite les fondements de la santé psychologique et des comportements prosociaux, comme c'est le cas pour ceux de la littératie, de la pensée critique et de l'éducation physique;
- établir un corps provincial et collaboratif de chercheurs et de partenaires pour travailler avec les districts et le gouvernement provincial afin d'assurer la mise en œuvre rigoureuse de stratégies efficaces de prévention et d'intervention. Inclure des objectifs, des indicateurs et un plan de surveillance déterminés à l'échelle de la province pour rendre chacun responsable du bien-être de l'élève. Cela

devrait comprendre des services de santé mentale, d'orthophonie et de traitement des dépendances, l'activité physique, l'éducation physique et des choix alimentaires sains dans les écoles;

- s'assurer que les parents et les collectivités prennent part à l'éducation et aux solutions favorisant le bien-être des élèves dans le cadre d'une culture d'apprentissage provinciale;
- multiplier les possibilités de soutien des collectivités et des écoles les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick.

Comprendre les influences de la pauvreté (commencer pendant la 1^{re} année)

Conformément aux recherches actuelles et de premier plan, le gouvernement provincial doit diriger l'élaboration de stratégies pour promouvoir la compréhension des causes et des effets de la pauvreté, ainsi que des mesures que le personnel, les apprenants et les collectivités peuvent prendre pour rompre le cycle de la pauvreté et éliminer ses obstacles à l'apprentissage. Cette action doit comprendre les mesures suivantes :

- inciter les collectivités à concevoir des initiatives et des mesures de soutien pour améliorer la vie de tous;
- améliorer, chez les éducateurs et le personnel de soutien, les compétences nécessaires pour travailler avec les apprenants touchés par la pauvreté;
- *élaborer* en collaboration une définition des collectivités, des écoles et des classes « vulnérables », laquelle est axée sur l'éducation;
- utiliser les données adéquates pour recenser les collectivités, les écoles et les classes qui sont vulnérables, planifier de façon stratégique et fournir les ressources

nécessaires pour offrir un soutien équitable, concerté et efficace répondant aux besoins des apprenants.

Célébrer et satisfaire la diversité des besoins de nos élèves (commencer pendant la 1^{re} année)

Veiller à ce que les divers besoins de tous les élèves puissent être comblés dans le cadre d'une culture de services axés sur les élèves, où la souplesse est attendue et soutenue par des ressources humaines et une formation systématique adéquates et par l'application cohérente de la Politique 322, Inclusion scolaire :

- exiger que les plans d'apprentissage personnalisés (plans d'intervention individuels) soient bien conçus, appuyés et surveillés pour assurer leur mise en œuvre et le succès des élèves de façon cohérente et durable;
- créer pour les enseignants des possibilités d'apprentissage professionnel continu leur permettant d'acquérir l'expertise nécessaire en pratiques pédagogiques différenciées et de surveiller leur mise en œuvre;
- fournir le soutien et les ressources nécessaires *pour garantir que la satisfaction des besoins des élèves est un effort concerté, dirigé par l'enseignant responsable, permettant une autonomie suffisante pour assurer la souplesse du temps de travail, l'offre de locaux de rechange pour l'apprentissage, l'affectation de personnel à l'élève, la prestation de programmes, etc.;*
- s'assurer que les administrateurs et le personnel des écoles comprennent parfaitement les stratégies efficaces de gestion des comportements et qu'ils disposent du soutien et des ressources nécessaires à la

création de milieux d'apprentissage positifs et sécuritaires;

- créer, au sein des écoles, l'expertise nécessaire pour que les équipes collaboratives répondent aux besoins de chaque élève en fonction des données probantes liées aux besoins et aux plans d'intervention;
- assurer la formation systématique de l'ensemble du personnel de l'école, y compris les chauffeurs d'autobus, pour les sensibiliser aux causes des écarts de comportement et aux pratiques exemplaires pour intervenir de manière positive et promouvoir un comportement adéquat;
- fournir un soutien à la dotation en personnel, des lignes directrices et présenter les attentes provinciales pour les postes, comme ceux d'intervenants en gestion des comportements, et pour d'autres adultes, pour favoriser l'apprentissage individuel à l'école, selon les besoins;
- s'assurer que les assistants en éducation possèdent les compétences nécessaires, qu'ils sont affectés adéquatement et qu'ils peuvent contribuer au processus décisionnel général quant aux mesures à prendre pour répondre aux besoins d'un élève;
- réexaminer la mise en œuvre et l'application de la Politique 322 pour assurer une compréhension commune et un soutien et une formation adéquats pour les administrateurs, les enseignants et le personnel de soutien afin qu'ils puissent répondre aux besoins de chaque élève;
- *élaborer* un plan et un guide de communication à l'intention du personnel scolaire afin de veiller à ce que la Politique 322 soit comprise et interprétée correctement dans toutes les écoles;

- s'assurer d'effectuer le suivi des indicateurs de rendement de la mise en œuvre de toutes les recommandations susmentionnées et veiller à ce que ces indicateurs cadrent avec les mesures de la réussite individuelle des élèves, ainsi qu'avec les pratiques au sein de l'école et en salle de classe.

Clarifier les rôles et les responsabilités des parents et des élèves

Sensibiliser et responsabiliser davantage les parents et les élèves en ce qui concerne le rôle qu'ils doivent jouer dans le bien-être personnel, la recherche de soutien et de ressources en cas de nécessité, les exigences scolaires et le comportement par les moyens suivants :

- s'assurer que les parents participent réellement aux plans d'intervention individuels et que les élèves travaillent à gérer eux-mêmes leurs objectifs d'apprentissage et à prendre en charge leur apprentissage;
- élaborer des stratégies permettant à toutes les familles, dès la naissance d'un enfant, d'être bien informées de la valeur et de l'importance de l'apprentissage et de la réussite scolaire;
- exiger des enseignants et des administrateurs des écoles qu'ils communiquent aux parents et aux élèves les attentes scolaires et comportementales de façon continue, en suivant de près les progrès pour mesurer la réussite;
- réviser les processus de médiation et de résolution de conflits pour comprendre leurs lacunes et collaborer avec les partenaires pour mettre en œuvre des solutions;
- mettre à l'étude une mesure législative provinciale visant à renforcer la responsabilité

des parents et des élèves à l'égard de l'assiduité scolaire;

- fournir des procédures et des lignes directrices et surveiller les politiques pour créer des milieux sécuritaires et respectueux qui permettent au personnel de satisfaire les besoins des élèves;
- saisir chaque occasion d'apprendre auprès d'autres milieux, provinces, territoires et personnes qui ont réussi à amener les parents et les élèves à agir comme des partenaires;
- communiquer constamment et fréquemment avec les parents pour leur donner confiance dans le travail d'éducation des élèves.

Célébrer et satisfaire la diversité des besoins de nos élèves

Appuyer une culture de respect, de diversité et d'apprentissage pour tous les enfants et les adolescents en portant davantage attention aux besoins des élèves qui ont un handicap physique, qui sont LGBTQ ou nouveaux arrivants par les moyens suivants :

- solliciter l'avis du Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick, au besoin, pour s'assurer que les politiques, les lignes directrices et les procédures appliquent les recommandations formulées dans le *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* (2013);
- continuer à créer les conditions et les attentes nécessaires pour valoriser la diversité et éliminer progressivement l'hétérocentrisme et les hypothèses, les expressions et les actions cisnormatives grâce à l'apprentissage professionnel, à un contenu

pédagogique affirmatif et au soutien de leur mise en œuvre;

- élaborer, avec les partenaires du domaine de la petite enfance, les districts et les écoles, un plan stratégique provincial en matière de soutiens et de ressources (de nature pédagogique, sociale, émotionnelle et culturelle) afin de satisfaire les besoins des nouveaux arrivants dans les *écoles publiques* et les milieux d'apprentissage précoce;
- inviter des partenaires tels que les établissements postsecondaires, les organismes communautaires, les entreprises et les organisations internationales à travailler ensemble afin d'assurer la viabilité à long terme et d'attirer les nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick;
- élaborer des modalités de surveillance des progrès de l'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde afin de s'assurer que les interventions qui ciblent les nouveaux arrivants sont mises en œuvre efficacement.

Chapitre 5 : Honorer les Premières Nations

Promouvoir le respect culturel des membres des Premières Nations

S'assurer que les politiques, les lignes directrices et les décisions prises au gouvernement, au district et à l'école reflètent la compréhension de la culture des Premières Nations et des caractéristiques distinctives de leurs collectivités et qu'elles favorisent la compréhension commune de nos Premières Nations chez tous les Néo-Brunswickois par les moyens suivants :

- créer une responsabilité et un leadership communs entre les Premières Nations et le

- gouvernement afin de promouvoir, de mieux comprendre et d'honorer la richesse et la diversité de la culture et de l'histoire des Premières Nations;
- assurer l'application des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation dans les décisions prises pour les Premières Nations du Nouveau-Brunswick et, plus particulièrement :
 - 62.i. rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme d'études adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités et les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada;
 - 63.ii. mettre en commun des renseignements et des pratiques exemplaires en matière de programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones;
 - 63.iii. renforcer les capacités de compréhension interculturelle, d'empathie et de respect mutuel des élèves.

Satisfaire les besoins des élèves des Premières Nations

Veiller à ce que les besoins de chacun des élèves des Premières Nations des écoles provinciales soient *évalués* de façon opportune et que le soutien voulu, les ressources nécessaires et les interventions ciblées soient mis à leur disposition dans le but de combler l'écart entre les résultats des élèves des Premières Nations et ceux des autres élèves de la province par les moyens suivants :

- *établir* des processus de surveillance et de production de rapports sur les progrès des

- élèves des Premières Nations dans les écoles provinciales;
- partager la responsabilisation avec les peuples des Premières Nations afin de veiller à ce que tous les efforts soient axés sur l'atteinte du profil du diplômé du Nouveau-Brunswick pour tous les élèves des Premières Nations;
- offrir un soutien continu de l'alphabétisation des élèves des Premières Nations dans les *écoles* provinciales;
- affirmer le soutien des *élèves des Premières Nations* dans les écoles provinciales grâce à la prise de mesures adéquates et immédiates par des adultes et à des plans d'intervention visant à répondre aux besoins de chaque élève des Premières Nations;
- promouvoir l'accent mis sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), ainsi que sur les arts, tout en reconnaissant la nécessité d'un contenu destiné aux élèves des Premières Nations dans les écoles provinciales;
- offrir aux élèves des Premières Nations des occasions de partager leurs expériences culturelles avec les autres élèves au moyen de présentations, de projets et d'activités d'apprentissage expérientiel.

Améliorer l'enseignement et l'apprentissage des Premières Nations

Créer des attentes en matière de pratiques enseignantes qui témoignent de la compréhension des besoins des élèves des Premières Nations par les moyens suivants :

- permettre aux enseignants des écoles de bande et des écoles provinciales d'apprendre ensemble à parfaire leur expertise en

- enseignement et en évaluation, et en satisfaction des besoins des élèves;
- élaborer un plan de communication en partenariat avec les dirigeants des Premières Nations et l'Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick/la New Brunswick Teachers' Association dans le but de sensibiliser, en collaboration avec les enseignants, aux différences culturelles et aux besoins des Premières Nations au Nouveau-Brunswick;
- travailler avec les universités pour veiller à ce que l'appel à l'action 63.iv. de la Commission de vérité et de réconciliation soit mis en œuvre dans la formation pré-service universitaire et le perfectionnement professionnel continu pour les enseignants certifiés et les assistants en éducation :
- 63.iv. évaluer les besoins de formation des enseignants relativement aux recommandations 62.1., 63.ii. et 63.iii.

Offrir un partenariat, une collaboration et la gouvernance continus en éducation des Premières Nations

Favoriser le développement du leadership des Premières Nations dans l'enseignement et l'apprentissage par les moyens suivants :

- assurer une dotation adéquate en personnel au ministère afin de soutenir les élèves des Premières Nations des écoles provinciales et leur transition à *l'entrée et à la sortie du système d'éducation public*;
- continuer de veiller à ce que les décisions *d'embauche* des enseignants des Premières Nations et du personnel du système d'éducation public soient prises en consultation avec les Premières Nations;

- motiver les élèves des Premières Nations à poursuivre leurs études postsecondaires et à vivre et à travailler au Nouveau-Brunswick;
- poursuivre le travail avec les établissements postsecondaires et les Premières Nations afin d'attirer et de former des membres des Premières Nations en vue d'occuper des postes de professionnels et de paraprofessionnels en éducation et en soutien;
- examiner et poursuivre l'élaboration de la structure actuelle des ententes visant à améliorer les droits de scolarité, de même que la planification, la mise en œuvre et la surveillance de ces ententes.

Chapitre 6 : pprentissage : mettre la priorité sur les connaissances à acquérir et les tâches à accomplir par les élèves

Actualiser les aptitudes et les compétences attendues des apprenants

Actualiser immédiatement les aptitudes et les compétences nécessaires à la participation des apprenants et à leur responsabilisation quant à leur apprentissage personnel et disposer de leçons quotidiennes rigoureuses et pertinentes par les moyens suivants :

- créer un profil du diplômé concurrentiel à l'échelle internationale, qui comprend les compétences du 21^e siècle ainsi que les compétences fondamentales propices à la santé mentale et physique tout au long de la vie;
- employer la « planification à rebours » axée sur le profil de compétences du diplômé du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que la progression de l'apprentissage est harmonisée dès les premières années, et d'une

- année scolaire à l'autre, dans l'ensemble des matières;
- exiger que les élèves aient des dossiers d'apprentissage autogérés afin de suivre leur cheminement vers le profil du diplômé du Nouveau-Brunswick;
- soutenir les éducateurs dans la création d'une culture d'apprentissage rigoureuse et pertinente;
- axer les techniques d'enseignement et l'organisation de la salle de classe sur le besoin d'autonomie, de compétences et de rapprochement des élèves afin de stimuler leur motivation et leur appropriation de l'apprentissage;
- améliorer l'expertise des enseignants dans les étapes de l'enseignement faisant partie de la responsabilisation progressive des élèves en matière d'apprentissage;
- aider les élèves à approfondir leur connaissance du travail efficace, de l'autoévaluation, de la fixation d'objectifs d'apprentissage à court et à long terme et des étapes nécessaires à l'acquisition de la compétence;
- concevoir des plans d'apprentissage personnels et des profils avec les élèves pour tenir compte de leur style d'apprentissage et de leurs besoins en matière d'apprentissage;
- veiller à définir clairement le changement de culture et à ce que les élèves et les parents le comprennent;
- s'assurer que les enseignants comprennent très bien ce que les élèves doivent accomplir à chaque niveau scolaire pour leur permettre d'avoir les compétences et les connaissances préalables au prochain niveau scolaire;
- continuer à impliquer les partenaires des secteurs de l'enseignement postsecondaire, de l'industrie et de la santé, les éducateurs,

- les parents et les intervenants afin de valider les conditions requises pour réussir;
- prendre appui sur cette première recommandation pour amorcer d'autres discussions destinées à modifier les programmes des écoles secondaires et les modalités d'apprentissage au secondaire.

Réviser tout programme d'études désuet

Tirer parti de l'expertise des districts et des écoles pour réviser tout programme d'études désuet (commencer par les matières suivantes : littérature et sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) afin d'offrir un programme d'études garanti, viable, uniforme et à jour par les moyens suivants :

- examiner, prioriser et réduire les résultats d'apprentissage au besoin pour assurer la maîtrise, au lieu de la présentation de la matière, en permettant ainsi aux élèves d'atteindre un profil du diplômé concurrentiel et des niveaux de compétence équivalents à ceux d'autres provinces et pays prospères;
- formaliser la chaîne de valeur en matière de prestation du programme d'études provincial. Cela devrait intégrer le programme d'études, l'évaluation, la formation professionnelle, ainsi que la responsabilisation des enseignants et du système;
- offrir les ressources nécessaires à la production de documents essentiels dans les meilleurs délais;
- s'assurer que les options en technologie offertes à l'école intermédiaire et à l'école secondaire permettent aux élèves d'apprendre des notions de base en programmation;
- prévoir la souplesse, l'autonomie et la responsabilisation qui permettent aux

collectivités, aux districts, aux dirigeants scolaires et aux enseignants d'offrir des compétences professionnelles, l'accès aux arts, aux possibilités d'entrepreneuriat et d'apprentissage uniques qui favorisent les partenariats et appuient les besoins des collectivités au moyen d'un accès facile aux options locales et aux cours donnant droit à des crédits.

Promouvoir les capacités en littératie

Fournir immédiatement les ressources et les soutiens ciblés en vue de développer, dès la naissance, de solides compétences en littératie pour toute la population néo-brunswickoise par les moyens suivants :

- s'assurer que nos éducateurs sont hautement qualifiés pour enseigner les compétences de lecture et d'écriture et qu'ils comprennent parfaitement la littératie multimodale;
- collaborer avec les éducateurs et les dirigeants scolaires à l'élaboration des cours et du matériel de formation nécessaires pour s'assurer que les enseignants possèdent les capacités, l'expertise et les compétences requises pour enseigner l'alphabetisation;
- offrir les outils nécessaires pour détecter le plus tôt possible les troubles d'apprentissage et les besoins en littératie;
- s'assurer que chaque élève reçoit un soutien ciblé afin de répondre à ses besoins dans les meilleurs délais;
- fixer des cibles et des objectifs d'apprentissage liés à la maîtrise des aptitudes et des compétences requises pour s'assurer que les apprenants du Nouveau-Brunswick possèdent les mêmes attentes élevées en matière d'acquisition de la littératie que

celles établies dans la plupart des sphères de compétence les plus performantes;

- poursuivre le travail avec les partenaires et les collectivités pour augmenter les possibilités de soutien des apprenants;
- créer, pour tous les niveaux scolaires, des attentes et des activités en littératie multimodale et pluridisciplinaire;
- exiger et surveiller l'application uniforme et efficace des stratégies d'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans toutes les salles de classe;
- valoriser la littératie et en communiquant son importance dès la naissance à tous les Néo-Brunswickois;
- travailler avec les éducateurs du niveau post-secondaire pour améliorer la compréhension de l'acquisition des compétences en littératie.

Renforcer l'éducation en STIM

Rendre prioritaire l'acquisition des aptitudes et des compétences associées à l'éducation en STIM, aux métiers qualifiés et à la formation à l'entrepreneuriat pour tous les apprenants par les moyens suivants :

- renforcer la maîtrise des capacités et des concepts mathématiques grâce à des attentes élevées à l'égard de la réussite dès les premières années;
- s'assurer que les enseignants sont embauchés et affectés dans les domaines correspondant à leurs compétences, particulièrement en mathématiques et dans les autres matières des STIM;
- créer des attentes et des possibilités pour que les éducateurs mettent au point des pratiques pédagogiques centrées sur les

élèves qui favorisent le développement de la pensée critique, la résolution de problèmes, l'innovation, l'apprentissage par le questionnement, l'apprentissage expérientiel, ainsi que les compétences cognitives de niveau supérieur;

- répondre immédiatement aux besoins individuels des élèves en mettant en place des interventions appropriées et rapides de manière à augmenter leur niveau de compétence en mathématiques;
- s'assurer que le profil du diplômé du Nouveau-Brunswick comporte des attentes relatives aux compétences du 21^e siècle mises en œuvre grâce à des objectifs établis et des processus de surveillance;
- créer et soutenir la création de centres d'apprentissage axés sur les capacités et les compétences en STIM, et l'innovation à l'intention des éducateurs et des apprenants;
- permettre concrètement la profonde compréhension des métiers qualifiés, de la formation à l'entrepreneuriat et la souplesse dans les cours facultatifs pour répondre aux besoins des élèves qui souhaitent choisir une carrière liée à ces compétences;
- travailler avec Science Est, Labos créatifs, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires provinciaux pour soutenir les pratiques efficaces d'enseignement des STIM dans les écoles;
- élaborer des attentes en matière d'évaluation et des initiatives d'autodéclaration pour s'assurer de la maîtrise des compétences en STIM par les élèves;
- s'assurer que les technologies récentes sont présentées à tous les élèves, y compris la programmation, et que le matériel est à jour

- dans les écoles, et ce, dans le cadre d'une priorité provinciale continue;
- supprimer les obstacles provinciaux aux partenariats et aux possibilités d'apprentissage avec les entreprises de technologie (p. ex. Apple, Microsoft) qui peuvent offrir du soutien à l'apprentissage par le questionnement et fondé sur l'innovation et la création;
 - collaborer étroitement avec les établissements postsecondaires pour créer des partenariats et des initiatives destinés aux apprenants pour soutenir une culture d'apprentissage axée sur les STIM.

Renforcer l'enseignement artistique

S'assurer que les arts sont intégrés au programme d'études, soutenus par des stratégies pédagogiques efficaces et qu'ils fassent partie de l'apprentissage hors de la salle de classe et que les éducateurs, les parents et les élèves comprennent également les avantages des arts, ainsi que leur incidence sur les décisions du gouvernement provincial, par les moyens suivants :

- offrir aux éducateurs des possibilités d'acquérir des aptitudes et des compétences dans l'utilisation de la musique, de l'art et du théâtre dans les pratiques d'enseignement quotidiennes afin de faire participer les élèves;
- *établir des partenariats uniformes et solides* avec des organisations provinciales, nationales et internationales qui présentent les arts aux élèves et aux éducateurs et leur permettent d'acquérir des compétences artistiques;
- s'assurer que les arts sont bien représentés dans le contenu pédagogique et que des

choix souples s'offrent aux élèves afin qu'ils puissent accéder aux études dans ce domaine;

- créer des conditions équitables pour tous les élèves de toutes les écoles et de toutes les collectivités (y compris les collectivités rurales et vulnérables) afin qu'ils puissent accéder aux programmes, activités et événements communautaires artistiques.

Améliorer et étendre l'enseignement du français langue seconde

Créer des possibilités universelles, souples et de grande qualité en matière de programmes de français langue seconde, y compris des attentes élevées pour le rendement et l'autoévaluation des élèves et offrir des possibilités d'apprentissage souples pour d'autres langues par les moyens suivants :

- élaborer des stratégies pour garantir que les élèves et les parents du secteur connaissent bien les possibilités d'apprentissage du français langue seconde et comprennent l'importance de l'apprentissage d'une langue seconde;
- poursuivre la création de dossiers d'apprentissage personnels des élèves permettant à ces derniers de comprendre et de documenter leur parcours de la maîtrise du français langue seconde;
- s'assurer que toutes les collectivités disposent d'un accès équitable aux programmes de français dans le but d'atteindre les objectifs actuels en matière de compétence dans ce domaine;
- travailler avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour offrir des

possibilités d'apprentissage du français langue seconde afin de multiplier les expériences linguistiques pour les élèves et les éducateurs;

- chercher à augmenter la qualité de la pédagogie de l'immersion française (liée au contenu et à la langue française) pour s'assurer que les élèves reçoivent un enseignement de qualité;
- réexaminer la mise en œuvre du programme de français intensif pour assurer le maintien de son efficacité à titre d'option équitable en matière d'enseignement de la langue française;
- s'assurer que, si on donne suite à la décision de rétablir l'immersion française en première année, celle-ci sera mise en œuvre de manière à ne pas entraîner de répercussions négatives dans l'ensemble du système. En particulier, il faudrait accorder une grande attention pour disposer du personnel nécessaire à la mise en place adéquate de ce changement et des ressources financières voulues pour donner la priorité à cette modification du système. Si les répercussions prévues sur le système sont plus négatives que positives, il faudrait alors remettre en cause cette décision;
- travailler avec les collectivités et les établissements d'enseignement postsecondaire pour rendre possible l'apprentissage en ligne et pour offrir des options souples dans le cadre du programme d'études afin de proposer aux apprenants des choix et de la créativité dans l'apprentissage d'une deuxième et d'une troisième langue.

Chapitre 7 : Apprentissage : culture scolaire, leadership et enseignant

Créer des cultures d'apprentissage efficaces

S'assurer que toutes les écoles disposent de cultures d'apprentissage extrêmement efficaces par les moyens suivants :

- définir une orientation ciblée et s'assurer qu'elle soit soutenue à l'échelle provinciale, à tous les niveaux, pour garantir sa mise en œuvre systématique;
- exiger l'harmonisation des plans, des décisions, des mesures et des politiques de la province et des districts avec le présent plan;
- s'assurer que les dirigeants scolaires sont très compétents dans la création d'une culture d'apprentissage positive, la mise en place de procédures et de mesures prises par les adultes efficaces et qu'ils comprennent leur rôle essentiel dans la réussite des élèves en matière d'apprentissage;
- communiquer aux parents et aux élèves des messages clairs au sujet de leur responsabilité dans la création d'une culture d'apprentissage efficace. Cela comprend des plans et des attentes de comportements positifs, des objectifs d'assiduité et d'apprentissage, le respect des adultes et des élèves et la conformité aux politiques et aux lignes directrices;
- appuyer la collaboration escomptée et fondée sur des données probantes au sein du gouvernement provincial, du district et des écoles pour déterminer les prochaines étapes du soutien aux apprenants;
- approfondir la compréhension d'une pédagogie efficace chez tout le personnel afin de créer une culture d'apprentissage mieux ciblée;

- offrir aux districts et aux écoles une souplesse en matière de financement et d'affectation des ressources pour répondre aux besoins des apprenants;
- créer des attentes en matière de responsabilisation au sein des écoles et des districts pour que toutes les décisions contribuent de manière mesurable à l'apprentissage des élèves;
- créer un plan de surveillance public des décisions et des actions du gouvernement provincial en l'harmonisant avec le présent plan;
- réviser les conventions collectives et les autres décisions en matière de ressources humaines pour qu'un soutien efficace et efficient soit offert à tous les apprenants en temps opportun;
- appuyer les centres d'apprentissage de la province qui peuvent modéliser la mise en œuvre fructueuse d'indicateurs d'une culture scolaire efficace fondés sur le cadre de cohérence de Fullan et Quinn.

Renforcer le leadership des écoles (à commencer pendant la première et la 2^e année)

Le Nouveau-Brunswick devrait démontrer que le leadership des écoles est prioritaire par les moyens suivants :

- définir les aptitudes, les compétences et les attentes pour un dirigeant d'école;
- animer un forum provincial pour instaurer le réseautage, l'apprentissage en collaboration et un dialogue franc entre le gouvernement provincial et les directeurs d'école;
- créer un centre d'apprentissage provincial sous forme d'un réseau de collaboration avec

- les établissements postsecondaires, la NBTA/FENB, les dirigeants d'entreprise, le gouvernement, les districts et les directeurs d'école pour assurer des modalités d'apprentissage professionnel, de recherche et de réseautage de qualité, durables et à long terme pour tous les directeurs d'école de la province en vue de créer une organisation professionnelle autoréglementée pour les dirigeants d'école;
- collaborer avec les établissements postsecondaires pour permettre aux directeurs d'école d'avoir accès à un programme d'études moderne, fondé sur la recherche actuelle et aligné sur l'efficacité des écoles afin d'obtenir et de maintenir leur certification de dirigeant d'école;
- offrir du mentorat et de l'encadrement aux dirigeants d'école afin d'assurer le perfectionnement continu des aptitudes et compétences dont ils ont besoin pour diriger efficacement leur école;
- créer des écoles de démonstration qui illustrent les pratiques efficaces nécessaires et permettre aux dirigeants d'école de se former dans ces établissements;
- s'assurer que les caractéristiques du cadre de cohérence sont prévues et soutenues dans chaque école;
- créer une compétence et une expertise en leadership en matière de prise de décisions fondées sur des données probantes afin d'accorder une attention immédiate aux besoins des élèves de chaque école;
- s'assurer que l'efficacité de l'école est contrôlée en se fondant sur l'épanouissement et la réussite des élèves;
- élaborer des indicateurs de rendement clés permettant d'évaluer le leadership de l'école

- en les surveillant et en s'assurant que les dirigeants scolaires reçoivent régulièrement une rétroaction sur leur rendement;
- s'assurer que les critères d'embauche et les contrats permanents des dirigeants d'école sont fondés sur des données probantes et alignés sur l'efficacité des écoles;
- effectuer une recherche sur les pratiques exemplaires des autres sphères de compétence dotées de modèles de leadership scolaire efficaces, y compris sur les avantages possibles de la fin de l'appartenance des directeurs d'école à la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick.
- Renforcer le perfectionnement professionnel du personnel enseignant
- Faire en sorte que les éducateurs soient hautement qualifiés et valorisés en tant que professionnels, et qu'ils soient en mesure de fournir des expériences d'apprentissage productives aux apprenants pour qu'ils puissent qu'ils maîtriser les éléments du profil de diplômé néo-brunswickois à l'aide des mesures suivantes :
 - prioriser et appuyer toutes les recommandations des chapitres précédents qui touchent le perfectionnement professionnel et les compétences des éducateurs;
 - faire bien comprendre l'importance de la conception et la mise en oeuvre des leçons pour que l'enseignement soit efficace;
 - créer des occasions de perfectionnement professionnel efficace des éducateurs qui sont différenciées et reflètent les normes professionnelles établies par Learning Forward, www.learningforward.org);
 - examiner comment le temps dédié à l'apprentissage professionnel est alloué au cours de l'année scolaire. Ce temps alloué doit être

- structuré plus efficacement pour que les éducateurs étudient en collaboration, fassent des recherches et développent les aptitudes et les compétences requises pour ensuite appliquer en profondeur des pratiques fondées sur des données probantes. Cet aspect est particulièrement urgent dans le secteur anglophone;
- développer des attentes uniformes envers les éducateurs qui se reflètent dans les pratiques d'embauche, les observations, la rétroaction et leur évaluation;
- promouvoir des stratégies axées sur l'élève qui sont innovantes et créatives dans toutes les classes;
- s'attendre à ce que les divers partenaires comme les établissements postsecondaires, la New Brunswick Teachers' Association et la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick, les leaders du monde des affaires, le gouvernement, les districts, les directions d'écoles et le personnel enseignant, travaillent en collaboration pour mettre sur pied les plans de cours, l'apprentissage professionnel, la certification, les organismes de délivrance de certificat d'enseignement et l'autoréglementation requis pour faire en sorte que les pratiques en milieu scolaire à long terme soient actuelles et durables;
- renforcer les pratiques communicationnelles internes et externes pour encourager une vision plus positive du rôle crucial des éducateurs.